

ACCÈS À L'ÉCOLE

L'INSCRIPTION AU COLLÈGE

Description

Dans l'enseignement public, l'enfant est affecté par l'inspecteur d'académie dans **le collège du secteur géographique de son domicile**. La famille doit ensuite inscrire l'enfant dans le collège où il a été admis

Objectifs

Accompagner les familles dans les démarches d'inscription au collège.

Procédure

INSCRIPTION « PAPIER »

Un dossier d'inscription est donné à l'enfant par le collège d'affectation. La famille doit le compléter, au besoin avec l'aide de l'enseignant, voire du directeur d'école, et le remettre au secrétariat du collège. Le collège précise les modalités de dépôt du dossier.

INSCRIPTION EN LIGNE

Désormais, tous les collèges proposent une **inscription en ligne**. Cela nécessite d'avoir activé son compte **EduConnect** (voir fiche EduConnect).

[En savoir plus sur l'inscription au collège](#)

Liens de connexion

L'inscription en ligne est accessible via :

<https://teleservices.education.gouv.fr>



J'accède aux services numériques des établissements scolaires

Je simplifie mes accès avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect?

OU

J'utilise mes identifiants EduConnect

Identifiant

Saisissez un identifiant

Mot de passe

Saisissez un mot de passe

Se connecter

Identifiant perdu Mot de passe perdu

OU

Je n'ai pas de compte

FAQ